



Unité – Egalité – paix
سلام – مساواة – وحدة

Mission Permanente De la République de Djibouti
Auprès de L'office des Nations Unies
Et des autres Organisations Internationales à Genève

الدم ببعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية الأخرى
سوي سراج نيف

A Vérifier au prononcé

**DECLARATION DE SON EXCELLENCE M.MOHAMED-SIAD DOUALEH,
AMBASSADEUR ET REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE DE
DJIBOUTI A L'OCCASION DE LA NEUVIEME SESSION SPECIALE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

***LES GRAVES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LES
TERRITOIRES PALESTIENNES OCCUPES,
Y COMPRIS LA RECENTE AGRESSION DE LA BANDE DE GAZA OCCUPEE***

GENEVE

11 JANVIER 2009

Monsieur le Président,

Djibouti s'associe pleinement aux déclarations faites par l'Egypte au nom des Groupe arabe et africain, de Cuba au nom du Mouvement des pays non-alignés et du Pakistan au nom de l'OCI.

Monsieur le Président,

C'est avec une peine indicible, une profonde amertume et une grave préoccupation que nous observons la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire suite à la brutale agression militaire dans la bande de Gaza. Les frappes aériennes continues ainsi que l'offensive terrestre de l'armée israélienne ont créé une tragédie humaine où l'innommable et l'abominable se côtoient, une catastrophe humanitaire auxquels les différents efforts diplomatiques ont péniblement tenté de mettre fin. En vain !

Il va dire que cette attaque massive et disproportionnée constitue **une violation flagrante du droit humanitaire international tel que défini dans les conventions de Genève et du droit international des droits de l'homme** et aggrave la souffrance de la population civile qui, en raison du siège imposé par Israël, est confronté à une « crise humanitaire totale » pour reprendre les termes de la récente déclaration du CICR.

Les actes de massacres délibérés de la population civile n'épargnant ni femmes ni enfants minent le crédit de l'argumentation officielle israélienne qui soutient que l'objectif stratégique poursuivi est essentiellement militaire et que l'intervention militaire ne cible que les infrastructures militaires. Le bombardement d'une école gérée par l'ONU à Jabaliya où s'étaient réfugiés de civils vient corroborer l'affirmation qui précède et lever tout doute quant aux réelles intentions de l'armée israélienne : **la punition collective** d'une population civile innocente et déjà traumatisée. Bien sûr l'aveuglement idéologique peut toujours vouloir faire subir les contorsions les plus spectaculaires au droit international en problématisant la notion de proportionnalité dans une vaine tentative de justifier l'injustifiable mais la communauté internationale ne saurait être dupe et devrait condamner avec la plus grande fermeté les actes barbares commis contre la population palestinienne.

Monsieur le Président,

Nous réitérons l'appel pour une cessation immédiate des activités militaires et pour la mise en place d'un cessez-le-feu global, durable et immédiat.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin, non d'affirmations massives et lyriques, mais d'une action collective énergique afin de venir en aide à cette population palestinienne meurtrie.

A cet égard, nous soutenons l'appel lancé par le Rapporteur Spécial, M. Richard Falk, à tous les acteurs concernés afin qu'ils développent une approche nouvelle et cohérente dans le but de « garantir une réelle protection au peuple palestinien ». Le Conseil des Droits de l'Homme et le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme doivent jouer un rôle moteur pour la définition de cette approche et sa mise en œuvre concrète.

C'est notre conviction profonde que les discussions d'aujourd'hui au sein du Conseil ne doivent pas être dominées par le fatras des éléments polémiques mais doivent pouvoir dessiner des réquisits précis pour un engagement concret en faveur de l'amélioration de la situation dans la bande de Gaza. La résolution que nous examinons aujourd'hui contient ces éléments. Nous formons le vœu qu'elle soit adoptée par consensus.

Je vous remercie, Monsieur le Président.